



DD FRU

04/12/2019

Budgets primitifs 2020

Rapport de présentation

Séance du Conseil municipal du 16 décembre 2019

Sommaire

Introduction.....	3
Présentation synthétique des comptes.....	3
I - BUDGET PRINCIPAL.....	4
1 FONCTIONNEMENT.....	4
1.1 Recettes de gestion courante.....	4
1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales.....	5
1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC.....	6
1.1.3 Dotations de l'Etat.....	6
1.1.4 Autres.....	7
1.2 Recettes financières et exceptionnelles.....	8
1.3 Dépenses de gestion courante.....	8
1.3.1 Dépenses de personnel.....	8
1.3.2 Charges à caractère général.....	9
1.3.3 Autres dépenses de gestion courante	9
1.4 Dépenses financières (hors dette) et dépenses exceptionnelles.....	10
2 INVESTISSEMENT.....	10
2.1 Recettes	10
2.1.1 Recettes « hors emprunt ».....	10
2.1.2 Emprunt.....	11
2.2 Dépenses	
2.2.1 Dépenses d'équipement.....	12
2.2.1.1 Dépenses directes d'équipement.....	12
2.2.1.2 Dépenses indirectes d'équipement.....	13
2.2.2 Dépenses financières (hors dette).....	14
2.2.3 Exécution des AP/CP.....	14
2.2.4 Dette.....	14
3 ÉPARGNE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT.....	15
4 RATIOS.....	16
II - BUDGET ANNEXE « BÉZIERS CONGRES ».....	16
Annexe Dette.....	17
Structure de la dette.....	17
Répartition par prêteurs.....	17

INTRODUCTION

Dans ce rapport sont présentées de manière synthétique et commentées, les données issues des documents réglementaires « budgets primitifs » conformes à la maquette budgétaire prévue par l'instruction comptable M14.

Lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2019, et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat s'est tenu et le rapport présentant les orientations budgétaires, a été adopté.

Dans le débat d'orientation budgétaire, les deux principaux éléments pris en compte pour construire et équilibrer les budgets 2020, sont les suivants :

- le maintien des taux d'imposition votés en 2019,
- la maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement conformément au contrat signé avec l'État le 19 juin 2018.

La ville n'a plus qu'un Budget annexe, « Béziers Congrès », retraçant les activités du Palais des Congrès.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS (Opérations réelles)

Budget Principal

En milliers d'€	BP 2019	BP 2020	Evol.BP 2020 /BP 2019
Fonctionnement			
Recettes réelles (1)	117 386	117 908	0,44%
Dépenses réelles	102 788	102 354	-0,42%
Investissement			
Recettes réelles	33 118	41 349	24,85%
Dépenses réelles (1)	47 716	56 903	19,25%

(1) hors soldes antérieurs reportés : lignes 001 et 002

BP : Budget Primitif

Budget annexe « Béziers Congrès»

En milliers d'€	BP 2019	BP 2020	Evol.BP 2020 /BP 2019
Fonctionnement			
Recettes réelles (1)	575	735	27,82%
Dépenses réelles	500	530	0,60%
Investissement			
Recettes réelles	0	0	
Dépenses réelles (1)	75	205	73,30%

(1) hors soldes antérieurs reportés : lignes 001 et 002

BP : Budget Primitif

Ces chiffres, et notamment les évolutions entre 2020 et 2019, sont analysés dans ce qui suit.

I - BUDGET PRINCIPAL

1 FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles (hors opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie), augmentent de 0,44 % par rapport au BP 2019.

Les prévisions de dépenses réelles sont en baisse de 0,42 %, par rapport au BP 2019.

Dans le contrat signé avec l'État basé sur le compte administratif 2017 et les comptes administratifs prévisionnels pour les années suivantes, le montant des dépenses réelles pour 2020, ne doit pas excéder 104,731 millions, afin de respecter l'objectif d'évolution fixé à 1,5 % pour Béziers (par rapport aux dépenses réelles réalisées en 2019, estimées à 103,183 millions dans le contrat).

Les inscriptions du budget primitif 2020 sont inférieures au montant prévu pour 2020 dans le contrat : elles sont de 102,354 millions, soit un écart de 2,377 millions (- 2,26 %).

1.1 Recettes de gestion courante

Elles regroupent : les produits des services et du domaine (chapitre 70), les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations et participations (chapitre 74), les atténuations de charges (chapitre 013).

En 2020 (117,361 millions) par rapport au BP 2019 (114,948 millions), elles progresseraient de 2,412 millions soit 2,1 % en raison essentiellement de la hausse des recettes fiscales (chapitre 73) et des dotations et participations (chapitre 74).

RECETTES DE GESTION COURANTE

En milliers d'€	BP 2019	BP 2020
Impôts et taxes (Chapitre 73)	77 999	79 319
<i>Contributions directes</i>	<i>51 837</i>	<i>53 077</i>
<i>Attribution de compensation</i>	<i>20 620</i>	<i>20 620</i>
<i>Attribution FPIC</i>	<i>1 450</i>	<i>1 436</i>
<i>Solde impôts et taxes</i>	<i>4 092</i>	<i>4 186</i>
Dotations et participations (Chapitre 74)	29 228	30 465
<i>DGF</i>	<i>19 462</i>	<i>20 054</i>
<i>Compensations fiscales</i>	<i>5 855</i>	<i>6 128</i>
<i>Solde participations diverses</i>	<i>3 911</i>	<i>4 283</i>
Autres produits de fonctionnement courant	7 721	7 577
<i>Produits des services (chapitre 70)</i>	<i>6 574</i>	<i>6 374</i>
<i>Produits de gestion (Chapitre 75)</i>	<i>1 047</i>	<i>1 086</i>
<i>Atténuations de charges(chapitre 013)</i>	<i>100</i>	<i>117</i>
TOTAL	114 948	117 361

1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales

En milliers d'€	2019 (1)	2020
Produit Taxe Habitation (TH hors Taxe sur les logements vacants)	22 863	23 293
Produit Foncier Bâti (FB)	28 567	29 099
Produit Foncier Non Bâti (FNB)	676	685
Produit 3 Taxes ménages	52 106	53 077

(1) Il s'agit du produit fiscal attendu à partir des bases notifiées de l'année : les bases définitives 2019 ne nous seront communiquées par les services fiscaux, que fin décembre. Ce produit n'est donc pas définitif.

Pour les deux années, il ne s'agit donc que d'estimations.

La progression du produit des taxes ménages en 2020 résultera :

- d'une part, de l'évolution physique des bases d'imposition qui a été estimée à 0,6 % pour la taxe d'habitation et pour la taxe foncière,
- et d'autre part, de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition qui serait de 0,9 % pour la taxe d'habitation et de 1,3 % pour la taxe foncière (hypothèse retenue).

Les bases d'imposition 2020 ne seront notifiées que fin mars et le vote des taux interviendra avant le 30 avril.

Le produit fiscal des 3 taxes, en fonction des hypothèses d'évolution retenues pour 2020, serait donc en hausse de 0,971 million (par rapport au produit attendu 2019 selon les bases notifiées, et non pas par rapport à l'inscription du BP 2019, effectuée selon des bases estimées).

Depuis 2018, la ville ne perçoit plus que deux compensations pour exonérations fiscales.

COMPENSATIONS FISCALES

En milliers d'€	BP 2019	BP 2020
Compensations TH (condition modeste)	5 414	5 663
Compensations FB (dont condition modeste, QPPV et Exo. longue durée) et FNB	441	465
Compensations fiscales	5 855	6 128

La compensation des exonérations de Taxe habitation accordées aux personnes de condition modeste et âgées de plus de 65 ans, progresserait de 4,66 % selon nos estimations.

1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC

Au titre de l'attribution de compensation, le montant perçu en 2019, soit 20,620 millions a été reconduit.

Il sera revu suite à la prise de compétence « Eaux pluviales » par la CABM au 1^{er} janvier 2020.

En ce qui concerne le fonds national de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) en vigueur depuis 2012, perçu par la CABM et l'ensemble des communes membres, le montant inscrit au Budget 2020 est de 1,436 million.

1.1.3 Dotations de l'État

En 2020, les dotations relevant de la Dotation globale de fonctionnement progresseront à l'exception de la dotation forfaitaire.

Du fait de l'abondement de 90 millions de l'enveloppe nationale réservée aux dotations de péréquation, en 2020, la DGF globalement augmenterait par rapport aux montants notifiés en 2019 (19,418 millions) de 0,636 million.

Dotation globale de Fonctionnement (DGF)

En milliers d'€	BP 2019	2019 (1)	BP 2020
Dotation forfaitaire	9 185	9 239	9 204
+ Dotations d'aménagement (DSU, DNP)	10 234	10 179	10 850
<i>dont Dotation de solidarité urbaine (DSU)</i>	<i>8 072</i>	<i>7 917</i>	<i>8 477</i>
<i>dont Dotation nationale de Péréquation (DNP)</i>	<i>2 162</i>	<i>2 262</i>	<i>2 373</i>
TOTAL	19 419	19 418	20 054

(1) Dans cette colonne, figurent les montants notifiés en 2019.

1.1.4 Autres

En milliers d'€	BP 2019	BP 2020
Autres recettes de gestion courante	7 721	7 577
Produits des services (Chapitre 70)	6 574	6 374
Produits de gestion (Chapitre 75)	1 047	1 086
Atténuations de charges (Chapitre 013)	100	117

Les produits des services (chapitre 70) regroupent à titre principal :

* **les recettes liées aux occupations du domaine public** progresseraient (location voirie et domaine public, redevance stationnement sur voirie et forfait post-stationnement, articles 70321, 70322, 70383, et 70384) : estimées à 2,364 millions au BP 2019, contre 2,674 millions en 2020.

* **les droits d'entrée perçus pour les différents services**, culturel, social (dont petite enfance), sportif, passeraient de 1,131 million au BP 2019 à 0,885 million : la baisse concerne essentiellement le Théâtre, les recettes inscrites au BP 2019 ayant été réduites en décision modificative et la programmation comportant un spectacle de moins.

* **les remboursements CABM des prestations assurées par la ville** dans le cadre de conventions (par exemple : fourniture de carburants, entretien des véhicules,...) : ils sont estimés à 0,828 million en 2020, en baisse, le nombre de véhicules à entretenir ayant diminué.

Les produits de gestion (chapitre 75) progressent légèrement; ils comprennent essentiellement :

* les revenus des immeubles (loyers) : 672 470 €.

* les redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 372 000 € au BP 2019 contre 388 000 € au BP 2020.

Les atténuations de charges (chapitre 013) qui concernent essentiellement les remboursements sur rémunérations du personnel sont en hausse : 117 500 € (+ 17 500 €/BP 2019).

1.2 Recettes financières et exceptionnelles

Milliers d' €	BP 2019	BP 2020
Recettes financières et exceptionnelles	2 437	547
Produits financiers	134	250
Produits exceptionnels	2 303	297

Elles sont globalement en baisse par rapport au BP 2019 : en 2019 a été comptabilisé et encaissé, le rachat effectué par le délégataire, des immobilisations mises à disposition lors de la mise en œuvre de la délégation de service public pour les parkings de structure (2,2 millions).

En 2020, aucun produit exceptionnel de ce montant n'est prévu.

1.3 Dépenses de gestion courante

Elles sont en baisse de - 0,37 % par rapport au BP 2019.

Milliers d' €	BP 2019	BP 2020	Evol.BP 2020 / BP 2019
Dépenses de gestion courante	99 050	98 681	-0,37%
Charges à caractère général (Chap.011)	21 302	22 216	4,29%
Charges de personnel (Chap.012)	63 661	62 100	-2,45%
Charges de gestion courante (Chap.65)	13 932	14 210	2,00%
Atténuations de produits (Chap.014)	155	155	0,00%

1.3.1 Dépenses de personnel

Elles diminuent de - 2,45 % par rapport au BP 2019; à noter que les crédits inscrits au BP 2019 ne seraient consommés qu'à hauteur de 96 %.

La prévision 2020 intègre la poursuite du Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération (PPCR), les effets du glissement vieillesse technicité (GVT), les nouveaux dispositifs introduits par la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique (indemnités de fin de contrat, rupture conventionnelle, ...).

La ville entend poursuivre en 2020 sa politique de recrutement limitée aux seuls emplois jugés nécessaires ; en conséquence, les départs en retraite ne seront pas systématiquement remplacés.

1.3.2 Charges à caractère général

Elles progressent de 4,29 % par rapport au BP 2019 et de 1,39 % par rapport au cumul des inscriptions 2019 (21,911 millions).

Dans le but d'améliorer encore la qualité comptable, des transferts de crédits ont été réalisés depuis l'article 6068 « Autres matières et fournitures », vers l'article 6064 « Fournitures administratives » pour les achats de papier d'imprimerie ainsi que les registres d'état civil : de ce fait au BP 2020, le montant inscrit sur l'article 6068 (1 559 210 €) diminue, et celui inscrit sur l'article 6064 (81 450 €), augmente.

En dehors de ce cas particulier,

les hausses supérieures à 50 000 €, concernent principalement :

- **des dépenses obligatoires** : eau et assainissement (article 60611), énergie - électricité (article 60612), vêtements de travail (article 60636), charges locatives (article 614)),
- ou résultent de la **mise en place de nouveaux contrats** avec des prestataires extérieurs ainsi que des **activités déjà confiées à des entreprises privées** : achats et contrats de prestations de services (article 611 dont contrat EFFIA pour le stationnement sur voirie), locations mobilières (article 6135 dont location bungalows pour école provisoire des Tamaris : 110 000 € en 2020), entretien de terrains (article 61521), de matériel roulant (article 61551), frais de nettoyage de locaux (article 6283), transports de biens (article 6241 : la hausse résulte des frais d'enlèvement des véhicules par la fourrière, jusque là imputés sur l'article 6288).

Les baisses supérieures à 50 000 €, concernent essentiellement les dépenses de carburant (inscription réduite compte tenu des consommations 2019), d'achats d'autres matières et fournitures déjà signalé (article 6068), de fournitures de petit équipement (article 60632), d'entretien des réseaux (article 615232 transfert de la compétence eaux pluviales à la CABM), des rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers (article 6228).

1.3.3 Autres dépenses de gestion courante

Elles augmentent de 2 % par rapport au BP 2019 : + 272 000 €.

Elles regroupent **les charges de gestion courante (Chapitre 65) et les atténuations de produits (chapitre 014)**.

Dans les charges de gestion courante, les principales dépenses sont :

- la contribution au SDIS, 5 386 000 € (+ 41 500 €/ BP 2019),
- la subvention versée au CCAS qui reste stable : 4 000 000 €,
- les subventions versées aux associations : 2 382 035 € contre 2 504 433 € au BP 2019 ; la baisse ne concerne que la SASP Béziers Rugby, conformément au contrat d'objectif qui prévoit le versement d'une subvention de 200 000 € en 2020, alors que 400 000 € ont été versés en 2019.
- la participation versée au budget annexe Béziers Congrès, en hausse : 450 000 € (+ 195 000 € , pour financer des travaux sur le chauffage).

Les atténuations de produits restent stables; elles regroupent les remboursements à l'État des dégrèvements accordés pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (55 000 €), ainsi que le reversement au CCAS du FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) versé par le Département à la ville (100 000 €).

1.4 Dépenses financières (hors dette) et dépenses exceptionnelles

Milliers d' €	BP 2019	BP 2020
Dépenses financières (hors dette) et dépenses exceptionnelles	676	1 052

* y compris frais financiers hors intérêts (article 6615)

En hausse par rapport au BP 2019, elles comprennent :

- essentiellement, les charges exceptionnelles : 220 000 € pour le paiement d'indemnités, 560 000 € pour des annulations de titres (dont annulation de l'acompte perçu pour la vente du terrain Gare du Nord : 500 000 €) et 190 600 € pour des subventions exceptionnelles.
- une inscription prévisionnelle de 50 000 € pour les intérêts résultant de l'utilisation de la ligne de trésorerie.

2 INVESTISSEMENT

2.1 Recettes

Milliers d'€	BP 2019	BP 2020
Recettes d'investissement	41 248	50 849
FCTVA et Taxes d'urbanisme (Chap.10 hors 1068)	3 001	3 204
Subventions y cp produit amendes de police (Chap.13)	4 364	4 722
Emprunt (Chap.16)(hors revolving inscrit en dépenses et recettes à l'article 16449)	14 000	17 900
Immobilisations financières et autres (Chap.21, 23, et 27)	8 683	8 723
Cessions d'immobilisations (Chap.024)	0	3 800
Virement de la section de fonctionnement	11 200	12 500

2.1.1 Recettes « hors emprunt »

- **Le Fonds de compensation de la TVA** (calculé sur la base des dépenses d'investissement 2019) et **la taxe d'aménagement**, sont estimés à 3,204 millions: 3 millions pour le FCTVA et 204 K€ pour la taxe d'aménagement.

- **Les subventions reçues** sont estimées à 4,621 millions :

* elles proviennent essentiellement de l'État : 3,092 millions (Dotation politique de la ville 2019 pour différents projets dans les QPPV, ANRU : solde protocole NPRU, prévision pour les intempéries d'octobre 2019 et la démolition reconstruction de l'école des Tamaris).

* de la Communauté d'Agglomération : 1,204 million.

- **le produit des amendes de police** (établies en 2017), estimé à 100 000 €.

- **Les immobilisations financières et autres** regroupent :

* les remboursements d'avances de trésorerie versées dans le cadre de conventions : 8,600 millions.

Il s'agit des remboursements des avances accordées à VIATERRA : 5 millions pour la ZAC de l'Hours; 2,6 millions pour les bureaux de l'Hours et 1 million pour la Courondelle.

* le remboursement des garanties à 1ère demande versées dans le cadre des marchés publics: 100 K€ en 2020.

- **Le virement de la section de fonctionnement** s'établit à 12,5 millions pour 2020 en hausse de 1,3 million par rapport au BP 2019.

2.1.2 Emprunt

BP 2019 Inscriptions	BP 2019 + DM Inscriptions définitives	2019 Emprunts contractés	BP 2020 Inscriptions
14 000 000 €	9 450 000 €	9 004 000 €	17 900 000 €

En 2019, le montant d'emprunt inscrit au BP soit 14 000 000 €, a été réduit de 4,550 millions en cours d'année, grâce à l'inscription et à la réalisation d'autres recettes (affectation du résultat 2018, produit de cessions foncières).

Le montant d'emprunt contracté en 2019 est de 9 004 000 €.

Ce montant étant inférieur au montant de capital remboursé, l'encours de la dette diminue.

Pour 2020, le montant d'emprunt inscrit pour équilibrer les inscriptions budgétaires est de 17,9 millions soit un écart de 3,9 millions par rapport à l'inscription du BP 2019.

Cet écart s'explique essentiellement par l'obligation d'inscrire dès le budget primitif, des crédits pour les travaux prioritaires à effectuer suite aux intempéries d'octobre 2019 (1 million), ainsi que les travaux de démolition reconstruction de l'école des Tamaris (3,840 millions inscrits au BP 2020 dans l'attente de l'estimatif détaillé).

L'inscription prévisionnelle d'emprunt devrait être réduite après le vote du compte administratif 2019 et l'affectation du résultat, et aussi grâce à l'inscription de nouvelles recettes qui seront notifiées ultérieurement.

2.2 Dépenses

Elles regroupent, les dépenses d'équipement et les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et immobilisations financières).

2.2.1 Dépenses d'équipement

Milliers d' €	BP 2019	BP 2020
Dépenses d'équipement	27,3	35,9
Dépenses directes d'équipement	22,9	32,8
Dépenses indirectes (Subventions d'équipement)	4,4	3,1

2.2.1.1 Les dépenses directes d'équipement progressent de 9,9 millions par rapport au BP 2019 et concerneront, des acquisitions, des travaux, des frais d'études.

- des acquisitions pour 4,546 millions :

- **acquisitions foncières** : 1,033 million , dont les terrains pour la future caserne des Pompiers (200 K€), l' îlot Riciotti : 138 K€, îlot Théâtre des Variétés (300 K€), ex station service avenue Foch (300 K€).
- **achats de matériel technique, de transport et divers** (hors travaux en régie), 3,513 millions :
 - * 1,135 million pour les achats de matériel de transport (dont 380 K€ pour le secteur du nettoyage),
 - * 1 350 K€ pour le matériel informatique (refonte système d'information) et le mobilier de bureau,
 - * 960 K€ de matériel technique et autre.

- des travaux pour 27,56 millions, notamment :

- **Aménagements des espaces publics et espaces verts, 12,02 millions dont :**
 - * liaison Acropole 9 écluses : 2 millions,
 - * Traverse de Colombiers : 1,2 million.
 - * 1ère tranche de travaux suite aux intempéries : 650 K€,
 - * **Requalification des voies dans divers secteurs** (avenues de Badones, de la Tanne et de l'Europe, Avenue Sastre): 1,7 million;
 - * **Aménagement d'une aire de camping cars** au Quai du Port Neuf : 420 K€, travaux d'accessibilité Quai de bus et voirie : 240 K€.
 - * Aménagement de la passerelle Jean Bouin et Mail Mandela (1ère tranche) à la Devèze: 880 K€.
 - * **En centre ville** : traversée piétonne avenue Foch face à la Maison des Solidarités (600 K€), aménagement Pont Noir (380 K€), Espaces verts Maison Chappaz (300 K€).

- **Constructions et travaux dans les bâtiments : 13,12 millions.**
 - * **Dans les écoles et restaurants scolaires** (travaux dans le cadre de l'autorisation de programme) : **2,885 millions**. Cela concerne les restaurants scolaires Herriot et Pasteur (1,550 million) et les écoles Jean Jaures maternelle (Extension de l'école et sécurisation des clôtures), des Arbousiers élémentaire (réfection des sanitaires), Herriot élémentaire (création de 2 classes et réfection des sanitaires), Riquet Renan et Péliesson : 1,285 million.

Par ailleurs, 300 K€ sont prévus pour les honoraires de maîtrise d'œuvre concernant la reconstruction de l'école des Oliviers et 300 K€ permettront de réaménager les cours des écoles Herriot et Jean Jaurès.

Enfin, 3,8 millions sont inscrits pour les travaux de démolition et de reconstruction de l'école des Tamaris dans l'attente d'un estimatif détaillé.

* **Dans les stades et gymnases** : **2,800 millions** dont :

- 1,215 million pour des travaux au stade Raoul Barrière (essentiellement Peinture tribunes),
- 800 K€ pour la création d'une salle de gymnastique à St Jean d'Aureilhan,
- 440 K€ au Gymnase Jean Perrin (construction de nouveaux vestiaires et réfection du sol sportif).

* **Des travaux sont aussi prévus**, dans les bâtiments administratifs : 1,7 million (dont le déplacement du service des archives municipales à la caserne St Jacques : 1 million), à la cathédrale St Nazaire (510 K€), et dans divers bâtiments, suite aux intempéries (350 K€).

- **Aire de jeux et espaces sportifs (hors stades) : 720 K€**

Différents travaux seront notamment réalisés au Jardin du Faubourg (aire de brumisation), à l'aire de jeux des Oiseaux, au jardins des Bassins et au Square Braille.

Une aire multisports sera créée à proximité du lotissement des terrasses de St Nazaire.
- **Éclairage public et plan lumière : 1 046 K€**

Il s'agit de la poursuite de la modernisation de l'éclairage public et de la mise en lumière d'équipements.

- des frais d'études : 799 K€

Ils concernent essentiellement les études préalables à la conduite de projets structurants : avant projet du Pôle d'échange multimodal, rénovation du quartier du Capnau, projet muséal, parc de stationnement Place de Gaulle.

2.2.1.2. Les dépenses indirectes correspondent aux subventions d'équipement versées : 3,1 millions.

Il s'agit pour 1,275 million de participations versées à VIATERRA dans le cadre des conventions publiques d'aménagement : Centre ville pour 325 K€, ZAC de l'OURS : 950 K€.

Elles comprennent aussi la participation versée à la CABM pour les travaux effectués sur les réseaux d'assainissement unitaires, 780 K€, les aides versées aux propriétaires pour les ravalement de façades : 100 K€, la réalisation de fresques sur des immeubles privés.

2.2.2 Dépenses financières (hors dette)

Ce sont les avances de trésorerie remboursables et des consignations, d'un montant de 8,620 millions en 2020 : avances versées à VIATERRA dans le cadre des concessions d'aménagement, pour la ZAC de l'Hours (5 millions), les bureaux de l'Hours (2,6 millions), la Courondelle (1 million) et 20 K€ pour les éventuelles consignations.

2.2.3 Exécution des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP)

Six autorisations de programme ont été votées depuis 2014 et sont en cours d'exécution.

Intitulé de l'AP	Montant (milliers €)	Crédits de paiement réalisés avant 2019	Crédits de paiement votés en 2019	Crédits de paiement consommés en 2019(1)	Crédits de paiement BP 2020
Accessibilité	5 195	624	400	317	380
Éclairage public - Plan lumière	3 647	2 157	708	623	782
Écoles	11 085	3 472	3 437	2 326	3 250
Embellissement du centre ville	26 000	24 766	1 154	870	160
Cheminement doux Fonseranes / St Nazaire	6 800	153	540	173	2 000
Nouveau programme renouvellement urbain Devèze	12 000	0	240	72	2 030

(1) Il s'agit des crédits consommés au 02/12/2019.

Une nouvelle autorisation de programme concernant la refonte des infrastructures du système d'information est mise en place en 2020 : des crédits de paiement, à hauteur de 1 020 000 € sont inscrits au Budget pour cette opération.

2.2.4 Dette

L'annuité de la dette 2019 s'est élevée à 14,98 millions.

Capital : 12,52 millions se décomposant ainsi :

- Remboursement du prêt Parking : 1,22 millions
- Remboursement du prêt relais Galeries Lafayette : 2,45 millions
- Amortissement : 8,85 millions,

Intérêts : 2,46 millions (il s'agit encore d'une estimation; il y a des paiements d'échéances qui interviennent après le 15/12/2019).

L'encours de dette est estimé à 106 millions au 31/12/2019 contre 107,3 Millions au 31/12/2018, soit une baisse de 1,3 millions, avec 9 millions d'emprunts contractés en 2019 pour financer l'investissement (cf supra 2.1.2 Emprunt).

3 ÉPARGNE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Prév.CA 2019
Recettes de gestion courante	112 345	111 557	113 380	115 180	116 457
- dépenses de gestion courante	93 520	94 770	94 567	93 571	96 477
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	18 825	16 787	18 813	21 609	19 980
+ Solde exceptionnel large	-1 550	1 649	-2 815	1 736	2 811
= Recettes exceptionnelles larges*	1 089	2 693	537	2 413	3 961
- Dépenses exceptionnelles larges*	2 639	1 044	3 352	677	1 150
= EPARGNE DE GESTION (EG)	17 275	18 436	15 998	23 345	22 791
- Intérêts	3 125	2 744	2 600	2 670	2 480
= EPARGNE BRUTE (EB ou capacité d'autofinancement brute : CAF brute)	14 150	15 692	13 398	20 942	20 311
- Capital	8 336	8 370	8 233	8 405	12 522
= EPARGNE NETTE (EN ou capacité d'autofinancement nette : caf nette)	5 814	7 322	5 165	12 537	7 789

* y compris frais financiers, hors intérêts de la dette

Pour 2019, une estimation de compte administratif a été établie à partir des réalisations constatées au 2/12/2019, en dépenses et recettes : l'épargne de gestion et l'épargne brute seraient en légère baisse en raison de la hausse des dépenses de gestion courante.

La baisse de l'épargne nette résulte de l'augmentation du capital de dette remboursé en 2019. En effet, en complément du flux annuel de capital et des opérations de renégociation, ont été remboursés, le prêt de 1,220 million contracté pour la réalisation des travaux de rénovation du parking Jean Jaurès, et celui mobilisé lors de l'achat de l'immeuble des Galeries Lafayette, de 2,450 millions.

RATIO DE SOLVABILITÉ OU CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

K€	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Encours de la dette au 31.12	109 895	108 525	107 806	107 301	106 047
Epargne brute	14 150	15 692	13 398	20 942	20 311
ENCOURS au 31.12 / EPARGNE BRUTE	7,8	6,9	8,0	5,1	5,2

Source : état de la dette annexé au compte administratif

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de la dette en stock, si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée.

Pour apprécier la situation de solvabilité de la commune il convient de se référer aux 3 zones déterminées pour ce ratio :

* zone verte, « vertueuse » : inférieure à 8 ans;

* zone orange, « endettement à surveiller » : de 8 à 14 ans, surtout à partir de 12 ans;

* zone rouge, « critique » (surendettement) : à partir de 15 ans.

Fin 2019, ce ratio resterait quasiment au même niveau que fin 2018 : en zone verte inférieure à 8 années.

Rappelons que depuis 2018 pour les communes, l'État préconise que ce ratio se situe entre 10 et 13 années.

4 RATIOS

Calcul des 10 ratios obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants à partir des éléments issus du budget primitif 2020 et sur la base de la population totale INSEE, soit 77 894 habitants.

	Béziers	Références strate (1)
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 311,45 €	1 349,00 €
2 - Produit des impositions directes / Population	681,40 €	661,00 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 513,71 €	1 557,00 €
4 - Dépenses d'équipement brut / Population	425,03 €	296,00 €
5 - Encours de la dette / Population	1 361,43 €	1 447,00 €
6 - Dotation globale de fonctionnement / Population	257,84 €	214,00 €
7 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60,79 %	60,90 %
8 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	94,51 %	95,50 %
9 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	28,08 %	19,00 %
10 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	89,94 %	92,90 %

(1) Source DGCL, compte de gestion 2017 – commune de 50 000 à moins de 100 000 habitants

II - BUDGET ANNEXE « BÉZIERS CONGRES »

Ce budget annexe à caractère administratif (application de l'instruction comptable M14) retrace les opérations budgétaires relatives aux activités « Congrès » exercées à titre principal au Palais des congrès et assujetties à la TVA.

Comme indiqué en page 4 du présent rapport, les dépenses réelles de ce budget sont en hausse de 0,6 % par rapport à celles du budget 2019.

La participation du budget principal destinée à compléter les recettes résultant de l'activité « Manifestations et Congrès », augmente : elle est de 450 000 € alors qu'elle était de 255 000 € au BP 2019.

Cette hausse s'explique par la nécessité de financer des travaux sur le système de chauffage du Palais des Congrès.

Annexe Dette

Structure de la dette prévue au 31/12/2019 (nouveaux emprunts souscrits en 2019 : 9 millions)

Encours au 31/12/2019	106 millions
Taux fixe	79,44%
Taux indexé	20,56%

Avec un nouveau flux 2019 de 9 millions dont 5 millions en taux fixe et 4 millions à taux révisable (euribor), l'encours de dette est composé d'une part prépondérante de taux fixe (79,44%)

Il n'y a plus d'emprunt structuré, le dernier prêt Société Générale a été renégocié en 2019, à taux fixe.

La part indexée est de 20,56 %, sur des taux classiques (euribor, TAG, livret A) permettant de bénéficier du contexte de taux très favorable (proches de 0, voire négatifs).

L'encours est sécurisé et le risque de taux maîtrisé.

Le taux moyen de la dette a diminué et le montant des intérêts payés en 2019 est inférieur à celui de 2018.

Répartition par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31/12/2019	%
Sté de Financement Local (SFIL)	33 586 664,89	31,67%
Société Générale	23 698 383,50	22,35%
Groupe Caisse d'Epargne	18 126 153,06	17,09%
La Banque Postale	13 767 499,99	12,98%
Crédit Agricole CIB	10 196 923,20	9,62%
Crédit Mutuel	6 450 000,00	6,08%
Autres	221 929,39	0,21%

La répartition de l'encours entre nos financeurs est correctement diversifiée et équilibrée. La SFIL reste le premier prêteur de la ville (31,67%).

La Banque postale se positionne maintenant comme notre 4ème partenaire.